

DECISION ADMINISTRATIVE

N°10/2025/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Contrat maintenance portes multisites
KONE**

Vu l'arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques,

Considérant les besoins de vérifier périodiquement les rideaux ou portes de certains bâtiments communaux ;

Le Maire

DÉCIDE

De souscrire, avec la société KONE – ZAC de l'Arénas – Aéroport – 455 Promenade des Anglais BP 3316 – 06206 NICE cedex 3, le contrat de maintenance des portes et rideaux métalliques des établissements cités ci-après :

- Garages police municipale : 3 rideaux métalliques,
- Mairie : 1 rideau métallique,
- EHPAD : 3 rideaux métalliques,
- Centre technique municipal : 6 portes sectionnelles + 1 rideau métallique + 1 portail coulissant,
- Espace mouvement : 1 rideau métallique,
- Gymnase Mario Fossa : 1 porte sectionnelle,
- Local boules : 2 rideaux métalliques,
- CCAS : 3 portes piétonnes,
- Bibliothèque : 11 rideaux métalliques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Mai 2025.

Cette prestation s'élève à 5 302 € H.T. soit 6 362,40 € TTC (six mille trois cent soixante deux euros et quarante centimes).

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 22 JAN. 2025
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Guy GENET

